



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 16 mai 2012		
Date d'affichage 16 mai 2012		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subvention au Conseil Régional PACA – Création d'un pôle culturel au château</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ACROSSE Paul donne procuration à DUPONT Thierry,
BONIFAY Rose-Marie donne procuration à LAUNAY Michel,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absent :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a le projet de réhabiliter le château en y installant la mairie et les services d'accueil du public, mais aussi en créant des espaces fonctionnels entièrement dédiés aux expositions, et plus généralement à la culture.

Ce nouvel équipement formera un ensemble de services de proximité pour la population, à proximité immédiate du Pôle Famille, Sport, Solidarité.

La partie administrative regroupera les services actuellement situés avenue du 6^{ème} RTS : bureau du maire, le cabinet du maire, les adjoints, la direction générale et le secrétariat, les services d'accueil au public (hôtesse d'accueil, état-civil, affaires générales, titres sécurisés), la direction des ressources humaines, la direction des finances, le service événementiel, la salle des mariages.

Le montant des travaux destiné à la partie administrative est estimé à 2 355 300 € HT (hors études)

La partie culturelle sera dédiée à l'accueil et à l'organisation de manifestations culturelles et festives (exposition, spectacle de toute nature, débats, etc...) avec la création de salles d'expositions et de conférences, à usage polyvalent.

Le montant des travaux destiné à la partie culturelle est estimé à 221 500 € HT (hors études).

La partie culturelle de cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre du soutien régional aux équipements de proximité.

Le taux d'intervention pour un montant subventionnable de 150 000 € à 500 000 € HT est de 10 %.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• Etat (DETR) 500 000 € pour la totalité de l'opération soit au prorata pour la partie culturelle	43 000 €
• Région	22 150 €
• Autofinancement	156 350 €

TOTAL HT	221 500 €
T.V.A. (19.6%)	43 414 €

TOTAL TTC	264 914 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** la mise en œuvre en tant que maître d'ouvrage du projet de création d'un pôle administratif et culturel au château,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes qui en découlent,
- **SOLLICITE** pour la partie culturelle, une aide régionale de 22 150 € au titre du soutien régional aux équipements de proximité.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2012.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 MAI 2012
31 MAI 2012

